

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

CONTRE TOUTES LES FRAUDES AUX AIDES PUBLIQUES - (N° 447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE61

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« qui conditionne »,

les mots :

« auquel est conditionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel